

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

DECLASSEMENT ANTICIPE D'UN PARC DE STATIONNEMENT PUBLIC SITUE AVENUE DE LA LIBERATION A MELUN DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DU POLE D'ECHANGES MULTIMODAL DE LA GARE ET D'UN PROGRAMME IMMOBILIER TERTIAIRE

Par arrêté n°16/2023 du 17 avril 2023 portant mise à l'enquête publique du projet de déclassement anticipé du domaine public des parcelles cadastrées section AY n°204 et AY n°208, d'une superficie d'environ 1281 m², situées avenue de la Libération, le Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) a prescrit l'ouverture d'une enquête publique et désigné Monsieur Bernard LUCAS, en qualité de commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroulera du lundi 9 mai à 8h30 au mercredi 24 mai à 17h30 inclus, au siège de la CAMVS - 297, rue Rousseau Vaudran à Dammarie-lès-Lys, aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête publique ou bien les adresser à l'attention personnelle du commissaire-enquêteur, par courrier, à l'adresse suivante : Monsieur Bernard LUCAS, Commissaire Enquêteur – CAMVS - 297, rue Rousseau Vaudran CS 30187 - 77198 Dammarie-lès-Lys Cedex ou par messagerie numérique : enquetepublique@camvs.com.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la CAMVS : <https://www.melunvaldeseine.fr>.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public au siège de la CAMVS en assurant une permanence les jours suivants : le lundi 15 mai 2023 de 14h à 16h et le mercredi 24 mai de 15h30 à 17h30.

Son rapport et ses conclusions seront transmis à Monsieur le Président dans un délai de trente jours à l'expiration de l'enquête et seront tenus à la disposition du public au siège de la CAMVS aux jours et heures d'ouverture habituels. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.